

**Le Bâtonnier**

**MOTION**

**L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Ordre des Avocats au Barreau des HAUTES-ALPES réunie le 6 Janvier 2020 à 12 heures à la Maison de l'Avocat**

**CONNAISSANCE PRISE** de la position adoptée par le Conseil National des Barreaux en lien avec la Conférence des Bâtonniers et le Barreau de PARIS,

**CONSTATANT** que le gouvernement reste sourd à la situation critique des Avocats et qu'il n'entend que les professions susceptibles de bloquer le pays,

**CONSTATANT** que le régime de retraite autonome des Avocats n'est pas un régime spécial, il est équilibré, solidaire et pérenne,

**CONSTATANT** le refus de tout dialogue de la part du gouvernement et l'absence de soutien de Madame la Garde des Sceaux,

**REAFFIRME** avec force son attachement à ce régime,

**DECIDE** de suivre la grève dure des Avocats de France à partir de ce jour et jusqu'au 13 Janvier 2020,

**APPELLE** l'ensemble des Avocats à demander systématiquement, la collégiale en matière civile, demander systématiquement des renvois pour toutes audiences pénales, y compris les audiences devant la Cour d'assises, demander des renvois devant toutes les audiences civiles, commerciales, prud'homale et administratives et cesser plus généralement toute activité judiciaire, que cela soit en matière pénale, civile ou administrative et demander systématiquement des renvois,

**INVITE** Madame le Bâtonnier à cesser :

- les désignations pour toutes les permanences pénales et pour les gardes à vue,
- les désignations en ce qui concerne le contentieux des libertés, le droit des étrangers et des mineurs,
- les désignations en matière pénale concernant les instructions correctionnelles et criminelles,
- les désignations pour les différentes permanences liées à l'accès au droit,
- les désignations en matière d'aide juridictionnelle
- et plus généralement toutes les désignations.

Fait à GAP,  
Le 6 Janvier 2020

**Le Bâtonnier**  
**Priscillia BOTREL**